

SKEMA BUSINESS SCHOOL

**PROGRAMME
GRANDE ÉCOLE**

Règlement Concours
BCE 2024

Diplôme visé
Grade Master Bac+5

skema
BUSINESS SCHOOL

AT HOME WORLDWIDE*

*chez vous, partout dans le monde



CONCOURS.SKEMA-BS.FR

SOMMAIRE

Conditions d'inscription	03
Épreuves écrites d'admissibilité	03
Épreuves orales d'admission	04
Jurys	04
Procédure d'affectation SIGEM	05
Report d'intégration	05
Réclamations	06
Exclusion du concours	06
Annexes	07

SKEMA Business School organise un concours d'admission au Programme Grande Ecole réservé aux étudiants des Classes Préparatoires Economiques et Commerciales et aux étudiants des Classes Préparatoires Littéraires par le biais de deux voies distinctes, EC et L, au sein de la Banque Commune d'Epreuves (BCE). Le nombre de places disponibles au sein de chacune de ces deux voies est publié chaque année au Bulletin Officiel.

Pour chacune des écoles de la BCE, le concours comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de nationalité ou d'aptitude physique n'est exigée.

Le candidat doit être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté.

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école et ne peut pas présenter plus de trois fois le concours de la même école. Il est considéré s'être présenté au concours d'une école s'il est présent à au moins une épreuve de cette école.

Le candidat doit respecter l'ensemble des conditions d'inscription précisées dans le règlement des concours BCE disponible via <https://www.concours-bce.com/reglement-du-concours>.

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont organisées par la Direction des Admissions et Concours (DAC) pour l'ensemble des écoles de la BCE. Les détails de l'organisation de ces épreuves sont précisés dans le règlement des concours BCE disponible via <https://www.concours-bce.com/reglement-du-concours>.

Il est attribué à chacune des épreuves écrites une note de 0 à 20. Chaque note est ensuite multipliée par le coefficient fixé par SKEMA pour les différentes épreuves (cf. Annexe 3). Le total des coefficients des épreuves écrites est de 30 : la somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves écrites, soit un maximum de 600 points.

A l'issue des épreuves écrites, SKEMA tient un jury d'admissibilité et arrête la liste des candidats admissibles invités à se présenter aux épreuves orales pour la phase d'admission.

Tout candidat inscrit en tant que Sportif de Haut Niveau bénéficiera d'une bonification des résultats des épreuves d'admissibilité selon le tableau suivant :

CATÉGORIES	POINTS SUPPLÉMENTAIRES
Elite / Senior / Reconversion	15
Relève / Jeune	10
Espoir / Collectifs Nationaux Et Partenaires Professionnels	5
Arbitre / Entraîneur	5 à 15 (régional/national/international)

LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Tout candidat déclaré admissible à l'issue du jury d'admissibilité est autorisé à présenter les épreuves d'admission (dites « épreuves orales ») organisées par SKEMA Business School en prenant rendez-vous sur le site du concours (<https://concours.skema-bs.fr>). La prise de rendez-vous aux épreuves orales s'effectue sur une plage de dates indiquée dans le calendrier du concours (cf. Annexe 1).

Lorsque le candidat aura validé sa date d'inscription aux épreuves orales, une notification lui sera adressée dans son espace personnel. Le jour de l'épreuve, le candidat devra présenter une pièce officielle d'identité en cours de validité avec photo (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire). Tout ressortissant étranger ne faisant pas partie de l'Union Européenne devra obligatoirement présenter son passeport national.

Le candidat devra prévoir d'être disponible la journée complète, de 8:00 à 18:30, et ne devra à aucun moment quitter le centre d'examen. Tout candidat absent à une épreuve, sera considéré démissionnaire. Aucune modification de date ou de centre d'oral n'est possible après la clôture des inscriptions aux épreuves orales. Selon la situation sanitaire, des règles spécifiques telles que le port du masque peut être imposées à l'ensemble des candidats. Elles seront précisées sur la convocation.

Le jour des épreuves orales, SKEMA Business School peut être amenée à modifier l'ordre, l'horaire et le jury des épreuves, même après la distribution des convocations. Les candidats concernés seront alors informés personnellement.

Lors des épreuves orales, tout candidat présentera 3 épreuves obligatoires : un entretien individuel de motivation et deux épreuves de langue vivante (A et B).

Lors de l'épreuve d'entretien individuel de motivation, le candidat remettra au jury, composé de 2 ou 3 examinateurs, un Curriculum Vitae projectif (1 page recto), de préférence en couleur (une couleur pour la partie réelle et une autre couleur pour la partie projective), en deux exemplaires. Il s'agira d'un CV personnel et projectif qui pourrait être celui du candidat dans 10 ans. Ce document constituera la base des échanges avec les membres du jury qui élargiront progressivement la discussion afin de mettre en évidence les motivations du candidat et son aptitude à atteindre les objectifs académiques et professionnels du Programme Grande Ecole.

En langue vivante A et langue vivante B, le candidat présente obligatoirement les mêmes langues que pour les épreuves ELVi. L'anglais est obligatoire, en langue vivante A ou en langue vivante B. L'épreuve s'appuie sur un texte écrit dans la langue évaluée d'environ 450 mots (extrait de presse ou autre) portant sur un sujet général, national ou international. Après 20 minutes de préparation, le candidat présentera l'article et apportera ses propres commentaires lors d'un échange de 20 minutes avec un examinateur. Il est interdit au candidat de se munir d'un dictionnaire pour les épreuves orales de langues vivantes. SKEMA permettra aux candidats de présenter à l'oral l'ensemble des langues disponibles lors des épreuves écrites ELVi.

En cas de nécessité SKEMA pourra utiliser la note obtenue lors d'une épreuve orale d'une autre école, de la banque ELVI, sous réserve de l'accord du candidat et de l'école opératrice de l'épreuve.

Il est attribué à chacune des épreuves orales une note de 0 à 20. Chaque note est ensuite multipliée par le coefficient fixé par SKEMA pour les différentes épreuves (cf. Annexe 4.). Le total des coefficients des épreuves orales est de 30 : la somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves orales, soit un maximum de 600 points. Ce total de point est ajouté au total des épreuves écrites, pour un maximum de 1200 points.

SKEMA tient un jury d'admission et arrête la liste des candidats classés à l'issue des épreuves écrites et des épreuves orales et détermine la liste des candidats classés en liste principale et en liste complémentaire.

JURYS

Les jurys d'admissibilité et d'admission sont composés d'un Président nommé par le Recteur de l'Académie. En cas d'empêchement, un vice-Président est désigné conformément aux directives ministérielles. La composition et la date des jurys d'admissibilité et d'admission sont soumises au Recteur de l'Académie qui délègue un représentant qui assiste aux délibérations et valide les décisions. Ces jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel.

A l'issue des épreuves, le jury d'admission établit la liste par ordre de mérite des candidats admis en liste principale dans la limite des places ouvertes au concours. Il établit une liste complémentaire par ordre de mérite des candidats qui pourront être affectés, en fonction de leur classement.

Les résultats sont publiés sur le site concours de SKEMA Business School (<https://concours.skema-bs.fr>) selon le calendrier (cf. Annexe 1). Aucun résultat ne sera communiqué par courrier, courriel ou téléphone. Les candidats pourront accéder à leurs résultats sur leur espace personnel.

PROCÉDURE D'AFFECTATION SIGEM

L'admission définitive dans une école résulte de la procédure d'affectation SIGEM, commune aux écoles BCE et Ecricome, qui prend en compte, outre les résultats obtenus par chaque candidat, les paramètres suivants :

- Le nombre de places ouvertes au concours publié au Bulletin officiel spécial (BO) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), pour chacune des écoles ;
- Les vœux émis par les candidats par ordre de préférence des écoles qu'ils souhaitent intégrer à la prochaine rentrée.

L'intégration définitive d'un candidat dans une école suppose l'acceptation et le respect de la procédure d'affectation SIGEM (www.sigem.org).

INTÉGRATION

Le candidat sera affecté au campus de son choix qu'il aura indiqué lors de la procédure SIGEM. Après son affectation le candidat devra signer dans les délais impartis le contrat d'inscription qui lui sera fourni. Le paiement de l'acompte via SIGEM ne se substitue pas à l'engagement juridique clair et définitif que constitue la signature du contrat.

La présence de l'étudiant sur son campus d'affectation le jour de la rentrée scolaire est obligatoire : tout étudiant qui ne se présente pas dans les deux semaines suivant le début des cours, sauf dérogation accordée par le Directeur du Programme Grande Ecole, sera considéré comme démissionnaire et exclu de la liste des étudiants. Le contrat d'inscription sera résilié de plein droit.

REPORT D'INTÉGRATION

L'intégration dans le Programme Grande Ecole de SKEMA Business School doit être réalisée l'année de l'admission. Toute demande de report d'intégration doit être formulée par écrit auprès de la Direction du Programme Grande Ecole avant la fin du mois de septembre de l'année d'admission. L'intégration ne peut être reportée au-delà d'une année.

Un report d'admission pourra être accordé uniquement :

- Pour raison de santé dûment justifiée par un certificat médical ;
- Pour réaliser un stage de longue durée ou des études à l'étranger ;
- Pour participer à des compétitions sportives internationales.

L'accord du report d'admission est à l'appréciation de la Direction du Programme Grande Ecole.

Le candidat bénéficiant d'un report d'admission s'engage à ne pas présenter d'autres concours. Il devra intégrer le campus où il a été affecté initialement et ne pourra pas bénéficier d'un transfert dans un autre campus, quel qu'en soit le motif. Le report d'intégration ne donne lieu à aucun remboursement, y compris de l'acompte sur les frais de scolarité. L'étudiant devra signer un nouveau contrat d'inscription aux conditions tarifaires en vigueur.

RÉCLAMATIONS

Les décisions du jury étant sans appel, aucune demande de révision de notes, d'organisation d'une nouvelle épreuve ou d'un nouvel examen du dossier ne pourra être admise. Les réclamations ne peuvent porter que sur une vérification des reports de notes.

Le candidat souhaitant déposer une réclamation doit le faire par écrit dans les 10 jours qui suivent la proclamation des résultats. Une réponse orale sera communiquée dans le mois suivant la publication des résultats. Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant le déroulement des épreuves après un délai de 24h suivant la fin de chaque épreuve.

L'appréciation portée sur la fiche de notation pourra être communiquée oralement et exclusivement au candidat dans le mois suivant la publication des résultats et ce après une demande écrite faite par le candidat auprès du service concours par courriel (service.concours@skema.edu). Aucune copie de cette fiche ne sera envoyée.

EXCLUSION DU CONCOURS

Toute infraction au présent règlement et toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées et sans possibilité de se représenter à une autre session du concours ou de tout autre mode d'admission à SKEMA Business School.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de SKEMA Business School, il est demandé au candidat d'avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct à l'intérieur des locaux. SKEMA se réserve le droit d'exclure un candidat qui ne respecterait pas ces consignes.

ANNEXES

1. CALENDRIER

DATES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT	
Ouverture des inscriptions	9 Décembre 2023 (9h00)
Clôture des inscriptions	16 Janvier 2024 (17h00)
Téléversement des pièces justificatives	Du 9 Décembre 2023 (9h00) au 23 Janvier 2024 (17h00)
Paiement des droits d'inscription	Du 17 Janvier 2024 (9h00) au 23 Janvier 2024 (17h00)
Épreuves écrites	Du 22 Avril 2024 au 29 Avril 2024 (inclus)
Résultats d'admissibilité	6 Juin 2024 (14h00)
Prise de rendez-vous aux oraux	À partir du 6 Juin 2024 (14h00)
Oraux	Du 11 juin au 29 juin 2024
Résultats d'admission	4 Juillet 2024 (16h00)
Résultats affectation SIGEM	12 juillet 2024

SKEMA se réserve le droit de modifier ce calendrier en cours d'année.
Le candidat est tenu de vérifier le calendrier sur son espace personnel.

2. DONNÉES PERSONNELLES

Les données communiquées par le candidat dans le cadre de l'inscription au concours BCE font l'objet de traitements ayant comme finalité la gestion et l'organisation des concours et la communication d'informations relatives aux programmes SKEMA. Ils sont effectués par SKEMA Business School, en sa qualité de responsable de traitement. La base légale de ces traitements est d'une part, le règlement du concours pour la gestion et l'organisation des concours et d'autre part, l'intérêt légitime pour la communication d'informations relatives aux programmes SKEMA.

Les destinataires de ces données sont les directions : concours, marketing et admissions ; scolarité et registraire.

La direction concours conserve les données des candidats cinq ans après le jour de la publication des résultats des concours. Elles sont conservées deux ans par la direction marketing et admissions.

Conformément à la législation en vigueur le candidat peut exercer ses droits (Rectification, suppression, accès, portabilité, limitation, opposition...) à l'adresse suivante : rgpd@skema.edu; également saisir la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

3. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVES	CONCEPTEUR	COEFF. OPTION			
VOIE GÉNÉRALE (ECG)		<i>math approf S + ESH</i>	<i>math approf S + HGGMC</i>	<i>maths appli- quées + ESH</i>	<i>maths appli- quées + HGGMC</i>
Étude et synthèse de textes	ESCP BS / HEC PARIS	3	3	3	3
Langues vivantes A	ELVI	6	6	6	6
Langues vivantes B	ELVI	4	4	5	5
Dissertation de culture générale	EM LYON BS / HEC PARIS	5	5	5	5
Mathématiques approfondies	EM LYON BS	6	6		
Mathématiques appliquées	EM LYON BS			5	5
Histoire géographie et géopolitique	ESCP BS		6		6
Économie, Sociologie et Histoire	ESCP BS / SKEMA BS	6		6	
	TOTAL :	30	30	30	30
VOIE TECHNOLOGIQUE (ECT)					
Étude et synthèse de textes	ESCP BS / HEC PARIS			2	
Langues vivantes A	ELVI			2	
Langues vivantes B	ELVI			2	
Dissertation de culture générale	AUDENCIA			3	
Mathématiques T	ESCP BS			6	
Économie-Droit	ESSEC			7	
Management et sciences de gestion	HEC Paris			8	
	TOTAL :			30	
VOIES LITTÉRAIRES (ENS ULM A/L & ENS LYON OU B/L)		<i>B/L</i>		<i>ENS Ulm A/L & ENS LYON</i>	
Langues vivantes A	ELVI	6		8	
Langues vivantes B	ELVI	3		5	
Sciences sociales	AUDENCIA / ESSEC / HEC PARIS	3			
Mathématiques B/L	ESSEC / HEC PARIS	4			
Dissertation littéraire	ESSEC	5			
Dissertation philosophique	HEC PARIS	5			
Histoire	ESCP BS	4			
Etude et synthèse de textes	ESCP BS / HEC PARIS			8	
Note moyenne	ENS - BEL			9	
	TOTAL :	30		30	

4. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

ÉPREUVE	PRÉPARATION	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	CV projectif	20min	20
LVA	20min	20min	6
LVB	20min	20min	4

SKEMA BUSINESS SCHOOL

Afrique du Sud Brésil Canada Chine États-Unis France



LES SITES SKEMA

AFRIQUE DU SUD

Campus Stellenbosch
Ryneveld Street,
Stellenbosch 7 600, South Africa

BRÉSIL

Campus Belo Horizonte
Avenida do Contorno, 5456
- Savassi, Belo Horizonte
MG, 30110-036, Brazil

CANADA

**Centre d'Innovation en Intelligence
Artificielle de Montréal**
SKEMA Business School
400 Avenue Atlantic, Bureau 500
Montréal, Québec, H2V 1A5, Canada

CHINE

Campus Nanjing
International Joint Audit Institute,
No.86, Yushan West Road, Jiangpu
street, Pukou District, Nanjing,
Jiangsu Province 211815, China

Campus Suzhou
Building A4 & A5
99, Ren'ai Road, Dushu Lake
Higher Education Town
215123 SIP Suzhou, Jiangsu Province,
China

ÉTATS-UNIS

Campus Raleigh
920 Main Campus Drive
Venture II, Suite 101
Raleigh, NC 27606, USA

FRANCE

Campus Lille
Avenue Willy Brandt
59777 Euralille, France

Campus Grand Paris
5 Quai Marcel Dassault, CS 90067
92156 Suresnes Cédex, France

Campus Sophia Antipolis
60 rue Fedor Dostoïevski, CS 30085
06902 Sophia Antipolis Cédex, France

SKEMA BUSINESS SCHOOL
WWW.SKEMA-BS.FR

skema
BUSINESS SCHOOL